



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Shany Leblanc	Siège #5
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Monsieur Richard Gagné, Directeur général & Secrétaire trésorier est aussi présent.

ABSENCES

Madame	Danielle Morin	Siège #4
--------	----------------	----------

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 105-2015

Suivant la proposition de: Gilles Arbour

Dûment appuyée par: Carole Picard

Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS EXERCICE 2014

106-2015

Dépôt des États financiers 2014 de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare par les vérificateurs de DCA comptables professionnels agréés inc.,

SUITE à la présentation et aux explications de la part des vérificateurs de la firme DCA comptables professionnels agréés inc.,

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyé par; Réal Payette
Il est résolu :**

D'ACCEPTER Les états financiers déposés par les vérificateurs DCA comptables professionnels agréés de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare pour l'exercice financier 2014 tel que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 AVRIL 2015 et de la séance extraordinaire du 27 AVRIL 2015

No: 107-2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 13 AVRIL 2015 et de la séance extraordinaire du 27 AVRIL 2015.



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

D'APPROUVER les procès-verbaux de la session régulière du 13 AVRIL 2015 et de la séance extraordinaire du 27 AVRIL 2015 tel que rédigés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTION, 10 MIN. SELON LE RÈGLEMENT 131-92

5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois d'avril 2015.

6. RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU

Cuisines collectives; Mme Picard mentionne que le dossier avance rapidement, et que les cuisines collectives débiteront dès que le bâtiment du 580 rue Principale sera rénové.

M. Morin mentionne que il était à Québec ce matin et qu'il a rencontré le président de la SEPAQ pour regrouper les régions de Lanaudière, Mauricie et Laurentides avec une rénovation de la route 3 qui relie ces régions, ce qui serait un gros avantage pour notre région pour le développement du tourisme.

Infirmière rurale; M. Gilles Arbour, qui siège sur ce comité, mentionne qu'il travaille pour faire avancer le dossier pour obtenir plus de prises



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

de sang mensuellement pour les aînés, ainsi que le dossier des aidants naturels.

7. COMITÉ D'URBANISME

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiments du mois d'avril 2015 spécifiant que 10 permis ont été émis pour une valeur de 399 700\$, dont une maison neuve, pour un cumulatif de 21 permis pour l'année 2015.

7.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 23 avril 2015

Le procès-verbal du CCU de leur séance du 23 avril 2015 est déposé au conseil tel que rédigé.

7.2.1 PIIA – Finition extérieure du 641, rue Principale –

No: 108-2015

ATTENDU QUE la propriétaire de l'immeuble situé au 641, rue Principale prévoit changer le revêtement extérieur de sa résidence ainsi que la porte et les fenêtres et qu'elle a déposé des échantillons de couleurs pour se conformer au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le CCU est favorable aux choix de couleurs proposés par la propriétaire et que ces couleurs respectent les critères du PIIA de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare;

A CES CAUSES,



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

**Il est Proposé par: M. Réal Payette
Appuyé par: M. Marcel Thériault
ET résolu;**

Que le conseil municipal accepte la recommandation du CCU d'autoriser la demande de la propriétaire du 641, rue Principale qui est conforme au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la rue Principale de Sainte-Marcelline-de-Kildare.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2.2 PIIA – « Enseigne » du 583, rue Principale –

No: 109-2015

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 583, rue Principale a déposé une demande pour installer une enseigne commerciale « temporaire » ;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne temporaire proposée rencontre les critères exigés dans la zone PIIA de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare;

A CES CAUSES,

**Il est Proposé par: M. Réal Payette
Appuyé par: M. Marcel Thériault
ET résolu;**

Que le conseil municipal accepte la recommandation du CCU d'autoriser la demande du propriétaire du 583, rue Principale qui est conforme au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

de la rue Principale de Sainte-Marcelline-de-Kildare et que la future demande pour l'enseigne « permanente » soit présentée en bonne et due forme au CCU et que le propriétaire respecte l'article 6.10.4 du règlement 144-94 qui stipule que *Tous les types d'enseignes et les poteaux porteurs ainsi que les socles devront être localisés à un minimum de quarante-cinq (45) cm (18 po) de l'emprise de la voie de circulation dans la zone commerciale mixte Cm-1. Aucune enseigne sur un bâtiment ne doit faire saillie sur la voie de circulation, incluant le trottoir.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2.3 PIIA – Créer un espace de stationnement (parallèle à la rue) au 251, rue Principale -

No: 110-2015

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 251, rue Principale a déposé une demande pour aménager un espace de stationnement supplémentaire parallèle à la rue;

CONSIDÉRANT QUE la demande du propriétaire respecte l'article 6.5.2 du règlement 144-94 qui mentionne que les aires de stationnement sont permises à l'intérieur de la marge de recul avant donnant sur la rue et que la demande respecte les critères exigés dans la zone PIIA;

A CES CAUSES,

Il est Proposé par: M. Réal Payette

Appuyé par: M. Marcel Thériault

ET résolu;

Que le conseil municipal accepte la recommandation du CCU d'autoriser la demande du propriétaire du 251, rue Principale. Le



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

stationnement ne devra pas empiéter dans l'emprise de la rue. De plus, un mur de soutènement conforme devra être construit et une finition harmonieuse devra être réalisée : et que le propriétaire concerné devra vérifier auprès du Ministère des Transports pour ne pas empiéter dans l'emprise du chemin public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. TRÉSORERIE

8.1 Affectation Surplus libre

No: 111-2015

CONSIDÉRANT les sommes reçues et à recevoir pour 2014 de Recy-Québec et des résultats des états financiers de 2014 déposées par le vérificateur;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu**

D'AUTORISER le service des finances à procéder aux affectations suivantes

- 1) Affecter 30 000\$ du Surplus libre G/L 59-110-10
@ Surplus affecté REGIM G/L 59-131-25
- 2) Modifier l'appellation surplus affecté - REGIM pour Surplus affecté - ENVIRONNEMENT
- 3) De financer les dépenses 2015 du G/L 03-313-10-043-00 AMÉNAGEMENT ÉCO-CENTRE avec le G/L 59-131-25 Surplus affecté - ENVIRONNEMENT



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. Fondation Québécoise du cancer campagne de financement 2015

No: 112 -2015

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Québécoise du Cancer aider les gens à mieux vivre avec la maladie en offrant de l' information, de l'accompagnement et également l'hébergement au Centre d'hébergement de la Mauricie aux personnes atteintes de cette maladie et à leurs proches :

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu :

D'APPROUVER un don de \$100.00 pour la campagne de levée de fonds 2015 en soutien à la Fondation Québécoise du Cancer et d'appliquer la dépense au g/l 02-701-91-970-00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Fondation des maladies du coeur

No: 113 -2015



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

CONSIDÉRANT QUE la Fondation des maladies du cœur tient présentement sa campagne de financement 2015;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité tient à soutenir cet organisme dans ses recherches dans le domaine des maladies du cœur;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Carolle Picard

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu :

D'APPROUVER un don de \$125.00 pour la campagne de levée de fonds 2015 en soutien à la Fondation des maladies du cœur et d'appliquer la dépense au g/l 02-701-91-970-00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1. Approbation des déboursés, salaires, et comptes fournisseurs pour le mois d'avril 2015.

No: 114 -2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et a effectué des comptes fournisseurs et des salaires du mois d'avril 2015.

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	\$ 92,820.57
Salaires	\$ 23,754.64
Mensuel avril 2014	\$ 43,475.21

TOTAL \$ 160,050.42

Représentés par chèques #C1500203 à #C1500268, & #P1500149 à #P1500191.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Richard Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Richard Gagné, directeur général/secrétaire-trésorier

10. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

10.1 Disposition de documents

No:115 -2015

CONSIDÉRANT Les dispositions du calendrier de conservation sur l'archivage des documents ;

CONSIDÉRANT QU'une liste de documents a été déposée au conseil en date du 4 mai dernier par la direction générale afin qu'ils puissent être détruits conformément au recueil des délais de conservation ;



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

CONSIDÉRANT QUE aucun de ces documents ne justifie sa conservation et ne possède de valeur légale ;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

D'AUTORISER la destruction de la liste de documents déposée au conseil en date du 4 mai dernier par la direction générale afin qu'ils puissent être détruits conformément au calendrier de conservation comme si cette liste était ici au long reproduite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Don d'un défibrillateur – Pavillon des Loisirs

No.116 -2015

CONSIDÉRANT QUE la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, grâce à un financement de l'Agence de la santé publique du Canada, offre gratuitement des défibrillateurs d'une valeur de 2500\$ aux installations sportives du pays;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est qualifiée pour l'obtention d'un défibrillateur pour les installations sportives et de jeu localisés près du Pavillon des loisirs :

CONSIDÉRANT QUE Le programme offre aussi gratuitement au personnel de l'établissement une formation en RCR spécifique à cet équipement;



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Shanny Leblanc
Il est résolu :**

D'APPROUVER l'offre transmise à la municipalité par la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC de fournir gratuitement un défibrillateur qui sera installé à l'intérieur du Chalet des loisirs et autorise le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 Personnel du camp de jour et de la plage municipale 2015

N0.117 -2015

CONSIDÉRANT QUE la Coordinnatrice aux loisirs a terminé les entrevues pour la sélection du personnel du camp de jour 2015;

CONSIDÉRANT QUE La Coordinnatrice a soumis un rapport au conseil et proposé les personnes qualifiées pour les 2 postes qui restaient à combler :

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Shany Leblanc
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

QUE Suite aux entrevues et recommandations de la Coordonnatrice aux loisirs, les 2 personnes suivantes, qui sont résidentes de la municipalité, soient engagées :

Au poste de monitrice au camp de jour (3 jours) et guichetière (2 jours) ; Sara-Kim Guénette;

Au poste de guichetière à la plage municipale (5 jours) ; Josiane Vadnais

Le tout selon les salaires prévus pour ces postes au budget 2015 adopté par la municipalité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11.3 Demande d'approbation- dépense culture pour mai 2015 Autorisation de dépenses- service de la culture

No: 118- 2015

CONSIDÉRANT la demande du service de la Culture d'approuver les opérations de transfert et de dépenses en date du 4 mai 2015 concernant les dépenses pour le Festival des Artisans, les spectacles 2015 et la Fête Nationale du Québec;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste détaillée des dépenses déposée et s'en déclare satisfait;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

D'APPROUVER la liste des dépenses et demandes de transferts budgétaires déposées par le Service de la Culture ;

02-702-92-690-01 Casse-Croute 350.00\$

Demande de transfert de poste budgétaire;

De 690-13 (Feux d'artifices)

À : 690-11 (Décorations drapeaux) 50.00\$

De : 690-13 (Feux d'artifices)

À : 690-15 (Promotion) 60.00\$

Demande d'autorisation de dépassement budgétaire;

Considérant les revenus rattachés à la vente de boisson à la Fête nationale

Un montant de 500.00\$ au G/L 02-702-92-690-02 Achats de boisson

Un montant de 150.00\$ au G/L 02-702-92-690-01 Casse-Croute

Sera autoriser le dépassement budgétaire le jour de l'événement dans le cas de rupture de "stock"

Dépenses Festival des artisans

02-702-91-310-00	Frais de représentation	250\$ tx incl.
02-701-91-321-00	Frais de poste	450\$ tx incl.
02-701-91-447-00	Animation	6000 \$

Dépenses spectacle Pierre Lapointe;



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

- Gardien de Sécurité de nuit 22-23 mai (équipements, église,) 16\$
x 10 hres = 160.00\$

D'appliquer la dépense au G/L 02-701-91-691-23 Divers

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.4 Achat d'une scène pour spectacle

NO.119 -2015

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est maintenant propriétaire de l'Église de Ste-Marcelline;

CONSIDÉRANT QUE des spectacles et événements culturels s'y dérouleront et nécessitent l'installation d'une scène adaptée aux besoins de ces événements;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat de cet équipement;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Carolle Picard

Il est résolu :

D'AUTORISER l'achat d'un ensemble de scène auprès de l'entreprise UNISSON inc. Selon leur soumission #2998 au montant de 3800.40 + taxes applicables

D'AUTORISER le financement de cet achat par le Fond de roulement sur 5 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Autorisation- trajet sur la route 343 et rue Pied-de-la-Montagne le 5 juin 2015

NO. 120 -2015

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire tenir une démonstration pour marquer la fermeture du comptoir et du guichet automatique de la Caisse de Kildare ;

CONSIDÉRANT QUE cette démonstration doit suivre un parcours incluant la route 343 à partir du Parc de l'étang ainsi que le chemin du Pied-de-la-Montagne ;

CONSIDÉRANT QUE l'on doit informer le Ministère des transports ainsi que la Sûreté du Québec pour confirmer ce trajet ;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

D'INFORMER le Ministère des transports ainsi que la Sûreté du Québec pour confirmer le trajet prévu pour la démonstration du 5 juin 2015 concernant la fermeture du comptoir et du guichet automatique de la Caisse de Kildare.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

13. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

13.1 Augmentation du règlement 368-2014 sur les travaux de mise à niveau du système de traitement d'eau potable du secteur Village

No : 121 -2015

CONSIDÉRANT que suite à l'ouverture des soumissions pour les travaux de mise à niveau du système de traitement d'eau potable du secteur Village règlement 368- 2014, il y a lieu d'augmenter le montant du règlement été approuvé par le Ministère des affaires municipales au montant de 557 243\$;

CONSIDÉRANT que ce règlement avait initialement été approuvé par les électeurs concernés pour un montant de 623 658\$;

CONSIDÉRANT qu'il nous faut modifier le règlement numéro 368-2014, suite à l'augmentation des coûts reconnus admissibles afin de pourvoir aux coûts des travaux concernés, ceux-ci étant établis 750 000\$ incluant les frais contingents et imprévus, et soumettre cette indexation des coûts au Ministère des Affaires Municipales pour approbation ;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette**

QU'UN RÈGLEMENT d'indexation des coûts portant sur le règlement 368-2014 de 557 243\$ augmentant les coûts à 750 000\$ soit soumis au Ministère des Affaires Municipales pour approbation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.2 Octroi du contrat pour travaux de mise a niveau des installations d'approvisionnement en eau potable secteur village



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

No : 122 -2015

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens a procédé à un appel d'offres sur le site du service d'appel d'offres électroniques (SEAO) conformément à la Loi, en référence à la mise aux normes de l'Aqueduc secteur Village dont l'ouverture des soumissions s'est déroulée publiquement le 13 avril dernier ;

CONSIDÉRANT QUE 9 soumissions ont été reçues et se sont avérées conformes, tel qu'il appert sur le rapport émis par la firme Beaudoin Hurens le 13 avril dernier et déposé au conseil dont copie demeure annexé au présent procès-verbal ;

1. Construction Moka inc . 631 422,70 \$
2. Bernard Malo Inc. : 635 200,00\$
3. 9301-3845 Québec inc. 664 433,34 \$
4. Plomberie Brébeuf inc. 685 526,92 \$
5. Généreux Construction inc. 705 949,95 \$
6. Construction Thorco inc. 754 257,29 \$
7. Charex inc. 759 974,40 \$
8. Socomec Industriel inc 791 600,28 \$
9. Construction Cyvex inc. 921 295,82 \$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Moka inc, pour une somme de 631 422.70 \$ soit 549 200 \$ avant taxes pour les travaux décrits à l'appel d'offres ;



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

D'ACCORDER le contrat pour les travaux de mise aux normes de l'Aqueduc secteur Village au plus bas soumissionnaire conforme, soit Moka inc, pour une somme de 631 422.70 \$ soit 549 200 \$ avant taxes et d'appliquer les dépenses au règlement d'emprunt 368-2014;

QUE CET OCTROI est conditionnel à l'approbation de l'indexation du règlement d'emprunt 368-2014 prévu à la résolution 119-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3 Entente avec ARP Québec récupération matériel électronique

No : 123-2015

CONSIDÉRANT QUE : Le gouvernement du Québec a adopté le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE L'ARPE-Québec est l'organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC pour gérer le Programme québécois de récupération et de valorisation des produits électroniques;

CONSIDÉRANT QUE LA MUNICIPALITÉ SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE a accepté, à la demande de l'ARPE-Québec, de fournir des services de type « Point de dépôt » conformément aux modalités et conditions énoncées à la présente entente;



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carole Picard
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :

D'AUTORISER le directeur général a signer l'entente intitulée "*ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LES POINTS DE DEPOT OFFICIELS POUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS ELECTRONIQUES*" a intervenir entre ARPE Québec et la municipalité pour la fourniture et le service de cueillete de matériel électronique a l'écocentre Municipal.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

14. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

14.1 Adoption du projet 1er règlement no 380-2015 intitulé "*MODIFICATIONS AU RÈGLEMENTS D'URBANISME AFIN D'Y AJOUTER LA NORME D'ILOTS DÉSTRUCTURÉS*"

No : 124-2015

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie a adopté, le 14 mars 2012, la résolution CM-088-2012 afin de soumettre une demande à portée collective pour l'implantation de résidences sur son territoire en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA);

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a rendu, le 2 août 2013, une décision favorable (numéro 375267) à la demande à portée collective de la MRC et qu'elle y indique que les règlements municipaux devront être modifiés afin d'autoriser les résidences unifamiliales isolées à l'intérieur des îlots déstructurés, et ce, dans un délai de deux ans suivant la décision pour que celle-ci prenne effet sur leur territoire;



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, quatre (4) îlots déstructurés ont été reconnus par la décision 375267;

CONSIDÉRANT QUE pour satisfaire à cette demande, la municipalité doit amender son règlement d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le secrétaire-trésorier en ayant précisé l'objet.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

D'ADOPTER le premier projet de règlement no. 380-2015 intitulé "*MODIFICATIONS AU RÈGLEMENTS D'URBANISME AFIN D'Y AJOUTER LA NORME D'ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS*" comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

**15.1 Demande de subvention- programme d'infrastructures
Québec-Municipalités, volet amis des aînés (MADA) ;
No : 125-2015**

ATTENDU QUE la municipalité procédera sous peu à l'acquisition de la propriété sise au 580 rue Principale et désire convertir le bâtiment pour



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

usages communautaires, incluant des locaux dédiés spécifiquement pour la clientèle du troisième Âge tel que demandé dans le rapport MADA ;

ATTENDU QUE pour procéder aux travaux de rénovation et de réaménagement de ce bâtiment et d'aménagement du terrain , la municipalité peut demander une demande de subvention dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet amis des aînés (MADA) ;

ATTENDU QUE la municipalité a préparé une demande de subvention au montant de 75953\$, dont 80% des coûts sont admissibles au programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet amis des aînés (MADA) ;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu :

D'AUTORISER la Directeur général, à transmettre le formulaire Fiche de présentation de ce projet totalisant un montant total de 75953\$, auprès du Ministère des affaires municipales dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet amis des aînés (MADA) qu'il soit soumis pour approbation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.2 Congrès Fédération Québécoise des Municipalités à Québec

No : 126-2015



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

CONSIDÉRANT la tenue du congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités à Québec du 24 au 26 septembre prochain à Québec;

CONSIDÉRANT les activités de formation pour les nouveaux élus et l'information sur les dossiers communs lors de la tenue de cet évènement;

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de deux élus à assister à ce congrès et d'acquitter les frais d'inscription, de transport et de séjour lors de la tenue de cet évènement. D'appliquer les dépenses au G/L 02-110-00-346-00

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.3 Dépenses financé par le Fond de roulement **No : 127-2015**

ATTENDU que lors de l'adoption du budget 2015 un montant de 20 000 au G/L 03-313-10-041-00 bâtiment administratif a été budgété pour des dépenses de rénovation à l'hôtel de ville en finançant ces dépenses par le Fond de roulement sur 5 ans;

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : réal Payette
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

DE financer les dépenses 2015 du G/L 03-313-10-041-00 bâtiments administratifs jusqu'à un maximum de 20 000\$ par le Fond de roulement sur 5 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.4 Achat couvre planchers Hôtel de ville No : 128-2015

CONSIDÉRANT que l'on doit remplacer les couvre planchers de 3 bureaux à l'Hôtel de Ville, soit les bureaux de l'urbanisme de la direction générale et des finances ainsi que le passage de ses bureaux.

CONSIDÉRANT que l'on doit remplacer les couvre planchers de l'escalier.

CONSIDÉRANT que le tapis de la salle de conférence et du bureau au sous-sol et que le bureau de la réception à besoin d'un nettoyage professionnelle

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

- 1) De faire remplacer les surfaces existantes par un prélat pour un montant de 6223\$ plus taxe applicables;
- 2) De plus faire Nettoyer les tapis du sous-sol et les autres surfaces de plancher;



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

D'appliquer ses dépenses au G/L 03-313-10-041-00 BÂTIMENT ADMINISTRATIF HDV et qu'elles soient financé par le fond de Roulement sur 5 ans tel que prévu.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

16. VARIA

M. Martin Malo déclare qu'il a entamé une demande de procédure de destitution du conseil d'administration de la caisse de Kildare suite à l'assemblée annuelle des membres de la caisse et de l'annonce de la fermeture du comptoir de Ste-Marcelline et Sainte-Beatrix. Il fait circuler une pétition afin d'appuyer sa démarche et demande au conseil d'appuyer cette demande.

M. Morin répond qu'il se sent mal à l'aise d'appuyer présentement une telle demande, considérant que le conseil a voté par résolution la demande de procéder à des négociations avec des institutions bancaires afin de transférer les comptes de la municipalité ainsi qu'un autre comptoir bancaire en remplacement de la Caisse qui quitte le 5 juin prochain. Il mentionne également qu'une réponse devrait parvenir le 24 mai prochain et qu'il l'informerait de la décision d'une institution bancaire intéressée à fournir des services bancaires à la population en remplacement de la caisse à Ste-Marcelline.

17. Période de questions (20 min. selon règlement No 131-92)

M. Guy Garceau demande si des lettres ont été envoyées aux propriétaires du secteur du lac Léon dont les propriétés sont en infraction aux différents règlements de nuisance. M. Morin répond que ces lettres ont été envoyées et feront l'objet d'un suivi serré de la part du service d'urbanisme.



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

Un citoyen s'informe du projet de pavage des chemins publics de la municipalité. M. Morin répond que le directeur général est à préparer le document pour consultation publique et que les citoyens seront invités à une rencontre à ce sujet dans les prochaines semaines. Des sommes sont disponibles par le retour de la taxe d'accise sur l'essence et une partie de celle-ci sera appliqué sur ce projet afin de diminuer les coûts de réfection du réseau routier.

Une citoyenne mentionne au conseil qu'une affiche interdit les kayaks à la plage municipale. M. Morin répond que vérification sera faite de cet état de fait et du lavage des bateaux avant leur mise à l'eau.

Un citoyen s'informe sur l'avenir du comptoir vestimentaire suite à l'acquisition du presbytère par la municipalité. M. Morin lui répond que des aménagements seront effectués pour permettre un meilleur accès par l'arrière, et que le petit garage sera démoli. Il mentionne également qu'il y aura discussion avec la paroisse pour le bureau actuellement localisé dans ce bâtiment.

18. LEVÉE de l'assemblée

NO: 129 -2015

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Carolle Picard

Il est résolu :

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 21h15.



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

M. Gaétan Morin
Maire

Richard Gagné
Directeur général et
Secrétaire-trésorier